

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/04/59

**Objet** : 59 - Signature d'un contrat de location temporaire d'un terrain dans le cadre du feu d'artifices de la foire des Rogations le samedi 20 mai 2023

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un feu d'artifices le samedi de la Foire des Rogations

### Décide

De donner son accord à la signature d'un contrat de location temporaire d'un terrain avec :

- M. Jean-Claude ROGER – 11, rue du square de la Besnardière - Vire - 14500 Vire Normandie - pour un montant de 300 €, dans le cadre du feu d'artifices de la Foire des Rogations qui aura lieu le samedi 20 mai 2023.

Fait à Vire Normandie, le 7 avril 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230413-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

